

Commune de DOMMARTIN

PROCÈS VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal de DOMMARTIN
Séance du 5 juin 2026

Convocation : 30/05/2026

Affichage : 08/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Martine CHANOINE, Maire.

Présents : Martine CHANOINE, Marie Christine CARON, Laura CARRION, Julien BODECOT, Cyrille DOUCHEZ, Patrick GODET, Elisabeth DECHEPPY, Alexandre GROS, Mathieu TILLIER, Jérémy MAILLARD

Absente excusée : Marie-Sara CHANOINE

Procuration : Marie-Sara CHANOINE donne procuration à Martine CHANOINE

Approbation du procès-verbal du conseil du 27 avril 2026 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre GROS

Ordre du jour

Élections sénatoriales :

- Désignation d'un délégué titulaire
- Désignation des délégués suppléants

Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Madame le Maire rappelle qu'en application du décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le Conseil municipal est réuni ce jour à l'effet de désigner ses délégués et leurs suppléants, conformément aux articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral.

Le conseil municipal de DOMMARTIN comptant 11 membres, il est, en application de l'article L. 284 du code électoral, appelé à élire 1 délégué titulaire et, en application de l'article L. 286 du même code, 3 suppléants.

1. Mise en place du bureau électoral

Madame le Maire a ouvert la séance et a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil. Elle a dénombré 10 conseillers présents et 1 conseiller représenté, et a constaté que la condition de quorum (article L. 2121-17 du CGCT) était remplie.

Conformément à l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- les deux plus âgés : Mme Elisabeth DECHEPPY et M. Patrick GODET
- les deux plus jeunes : Mme Laura CARRION et M. Mathieu TILLIER

2. Mode de scrutin

Madame le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Si tous les mandats ne sont pas attribués au premier tour à la majorité absolue, il est procédé à un second tour à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. L'élection des suppléants a lieu après celle du délégué, dans les mêmes conditions

3. Élection du délégué titulaire

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents et représentés	11
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Nom et prénom des candidats (ordre décroissant des suffrages)	Suffrages obtenus (en chiffres et en lettres)
Mme Martine CHANOINE	11 (Onze)

A été proclamée élue déléguée titulaire : **Mme Martine CHANOINE**, née le 6 avril 1960 à Amiens, élue au 1er tour, qui a déclaré accepter le mandat.

4. Élection des suppléants

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents et représentés	11
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Nom et prénom des candidats (ordre décroissant des suffrages)	Suffrages obtenus (en chiffres et en lettres)
Mr GROS Alexandre	11 (Onze)
Mme CARON Marie-Christine	11 (Onze)
Mr BODECOT Julien	11 (Onze)

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé par l'ancienneté de l'élection, puis par le nombre de suffrages obtenus, puis, à égalité, par l'âge. Ont été proclamés élus suppléants :

1. **M. GROS Alexandre**, né le 29 octobre 1975 à Amiens, élu au 1^{er} tour, a déclaré accepter le mandat.
2. **Mme CARON Marie-Christine**, née le 19 décembre 1962 à Amiens, élue au 1er tour, a déclaré accepter le mandat.
3. **M. BODECOT Julien**, né le 22 octobre 1982 à Beauvais, élu au 1er tour, a déclaré accepter le mandat.

5. Observations et réclamations

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25

Fait à Dommartin, le 8 juin 2026.

Le Maire
Martine CHANOINE



Le secrétaire de séance,
GROS Alexandre

